



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

PLACE DE L'EUROPE  
39100 DOLE

Tél. : 03 84 79 78 40

Fax : 03 84 79 78 43

info@grand-dole.fr

www.grand-dole.fr

### Référence

Arrêté n° 2023-017

### Objet :

Délégation de signature à Monsieur Jean-Baptiste VOINOT dans le cadre du legs de Monsieur André BESSON

## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

### ARRÊTE

**Article 1er** : Délégation est accordée à Monsieur Jean-Baptiste VOINOT, Directeur général des services, pour signer le 29 juin 2023 en mes lieu et place, l'acte de notoriété, le procès-verbal d'ouverture de coffre et l'inventaire mobilier du domicile provenant du legs de Monsieur André BESSON dressé par Maître Hugues CORTOT commissaire-priseur, 44 Rue de Gray 21 000 DIJON.

**Article 2** : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Sous-Préfecture,
- Services des Moyens Généraux,
- Direction Générale des Services,
- Trésorerie municipale du Grand Dole.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié au registre des arrêtés du Président, transmis au Représentant de l'Etat dans le Département, publié conformément à la réglementation en vigueur et notifié à l'intéressé.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Dole, le 22 juin 2023

Le Président,

**Jean-Pascal FICHERE**



Accusé de réception par la Préfecture  
039-200010650-20230627-AR2023-017-AR  
Date de télétransmission : 27/06/2023  
Date de réception préfecture : 27/06/2023